

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Réunion extraordinaire des Parties
Visioconférence, 15 avril 2025



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Riunione straordinaria delle Parti
Videoconferenza, 15 aprile 2025

Pelagos_MOP_Extraordinaire_2025_SR
Français / Italiano
Distribution: 08/05/2025

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
EXTRAORDINAIRE DES PARTIES DE
L'ACCORD PELAGOS
- 15 avril 2025 -

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR - EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - EVALUATION DE LA DECISION DU COMITE D'EVALUATION FINAL.....	3
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR - ADOPTION DES RESOLUTIONS	3
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR - CLOTURE DE LA REUNION	4
ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS.....	5
ANNEXE 2 - ORDRE DU JOUR	6
ANNEXE 3 - COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS D'EMBAUCHE 2025 DES CANDIDATS AU POSTE DE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ACCORD PELAGOS.....	7
ANNEXE 4 - RESOLUTION 9.11 - NOMINATION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ACCORD PELAGOS	8

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Madame Nora Susbielle, représentant du Président de la Réunion des Parties, accueille les participants et déclare la réunion ouverte le mardi 15 avril 2025 à 16 h15. La liste des participants est reportée en [annexe 1](#) du présent compte-rendu.
2. Madame Costanza Favilli, Secrétaire exécutif de l'Accord, souhaite également la bienvenue aux participants et présente les informations pratiques de développement la réunion (document Pelagos_MOP_Extraordinaire_2025_Inf01).

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

3. Le représentant du Président de la Réunion des Parties invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire en vue de son adoption, ainsi que la liste provisoire des documents (documents Pelagos_MOP_Extraordinaire_2025_Doc01 ; Pelagos_MOP_Extraordinaire_2025_Inf03).
4. **Les représentants des Parties à l'Accord adoptent à l'unanimité l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour adopté est reporté en [annexe 2](#) du présent compte-rendu.**

Point 3 de l'ordre du jour – Evaluation de la décision du Comité d'évaluation final

5. Le représentant du Président de la Réunion des Parties invite les participants à examiner les documents relatifs au processus de recrutement du Secrétaire exécutif (Offre d'emploi n° Pelagos/OE/2025-01, Procédure_recrutement_SE_2025 et Pelagos_Commission_preselection_SE_2025_SR) et retrace les étapes du processus de sélection du Secrétaire exécutif, jusqu'au résultat des évaluations conduites par la Commission de présélection.
6. Le représentant du Président de la Réunion des Parties communique les décisions de la Commission d'évaluation suite aux entretiens d'embauche des candidats au poste de Secrétaire exécutif. Le compte-rendu des entretiens d'embauche est reporté en [annex 3](#) du présent compte-rendu. Elle propose aux Parties de nommer Madame Maria Betti au poste de Secrétaire exécutif.
7. La représentante du Chef de délégation italienne, le représentant du Chef de délégation française et le Chef de délégation monégasque approuvent la proposition du représentant du Président de la Réunion des Parties.
8. **Compte tenu de la décision finale de la Commission d'évaluation présentée en annexe, les Parties de l'Accord nomment Madame Maria Betti au poste de Secrétaire exécutif. L'identification du Secrétaire exécutif est adoptée et retranscrite dans la résolution 9.11 relative à la nomination du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos (cf. [annex 4](#) du présent compte-rendu).**

Point 4 de l'ordre du jour – Adoption des Résolutions

9. **Les représentants des Parties de l'Accord Pelagos chargent le Secrétariat permanent de rédiger, à l'issue de la réunion, le projet de résolution 9.11 relatif à la nomination du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et décident de prévoir l'adoption de ladite résolution lors de l'approbation du présent compte-rendu. La résolution 9.11 est reportée en [annex 4](#) du présent compte-rendu.**

Point 5 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

10. **Le représentant du Président de la Réunion des Parties invite le Secrétariat permanent à transmettre aux Chefs des délégations le projet de compte-rendu de réunion à l'issue de la réunion.**
11. Le représentant du Président de la Réunion des Parties remercie les représentants des Parties à l'Accord, le Président du Comité Scientifique et Technique, ainsi que le personnel du Secrétariat permanent pour leurs contributions aux travaux de la réunion.
12. Le Président du Comité Scientifique et Technique et les représentants des Parties à l'Accord remercient le représentant du Président de la Réunion des Parties et le personnel du Secrétariat permanent pour le travail accompli.
13. Le représentant du Président de la Réunion des Parties déclare la réunion close le mardi 15 avril 2025 à 16h30.

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	EMAIL	PRESENCE <i>PRESENZA</i>
SUSBIELLE	Nora	Représentant du Président de la Réunion des Parties <i>Rappresentante del Presidente della Riunione delle Parti</i>	MTES	nora.susbielle@developpement-durable.gouv.fr	Confirmée / <i>Confermata</i>
FORTUNA	Caterina Maria	Président du CST <i>Presidente del CST</i>	ISPRA	caterina.fortuna@isprambiente.it	Confirmée / <i>Confermata</i>
EXPERT	Florian	Représentant du Chef de Délégation <i>Rappresentante del Capo Delegazione</i>	MTES	florian.expert@developpement-durable.gouv.fr	Confirmée / <i>Confermata</i>
SARTORI	Silvia	Représentant du Chef de Délégation <i>Rappresentante del Capo Delegazione</i>	MASE	sartori.silvia@mase.gov.it	Confirmée / <i>Confermata</i>
VAN KLAVEREN-IMPAGLIAZZO	Céline	Chef de Délégation <i>Capo Delegazione</i>	DREC	cimpagliazzo@gouv.mc	Confirmée / <i>Confermata</i>
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif <i>Segretario esecutivo</i>	Pelagos – SP <i>Pelagos – SP</i>	cfavilli@pelagossanctuary.org	Confirmée / <i>Confermata</i>
TEMPESTA	Milena	Consultant au Secrétariat permanent <i>Consulente presso il Segretariato permanente</i>	Pelagos – SP <i>Pelagos – SP</i>	mtempesta@pelagossanctuary.org	Confirmée / <i>Confermata</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

ORDRE DU JOUR 15 avril 2025 (16h15-16h30)

- | | |
|--|--------------|
| 1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques
<i>(Inf01, Inf02, Pelagos_MOP9_2024_Res9.6)</i> | <i>16h15</i> |
| 2. Examen et adoption de l'ordre du jour <i>(Doc01, Inf03)</i> | <i>16h17</i> |
| 3. Evaluation de la décision du Comité d'évaluation final
<i>(Deliberation_Commission_evaluation_finale_SE_2025, Offre d'emploi n° Pelagos/OE/2025-01, Procédure de recrutement_SE_2025, Commission_preselection_SE_2025_SR)</i> | <i>16h20</i> |
| 4. Adoption de la résolution <i>(Res.9.11)</i> | <i>16h25</i> |
| 5. Clôture de la réunion | <i>16h30</i> |

Annexe 3 – Compte-rendu des entretiens d’embauche 2025 des candidats au poste de Secrétaire exécutif de l’Accord Pelagos

Les entretiens se sont déroulés le 15 avril 2025 avec les représentants des Parties à l’Accord Pelagos connectés par visioconférence et les candidats convoqués au siège du Secrétariat permanent à Monaco (Tour Odéon B1 - 36, avenue de l’Annonciade MC - 98000 Monaco), en trois phases :

- une phase de présentation des candidats en anglais de quinze minutes;
- une phase de questions de trente minutes ;
- un test écrit d’évaluation du niveau de connaissance des langues de l’Accord de dix minutes.

Les questions ont été posées aux candidats en français par le représentant du Président de la Réunion des Parties (MoP) et par les représentants de les Parties française (FR) et monégasque (MC) et en italien par le représentant de la Partie italienne (IT) et par le Président du Comité scientifique et technique (CST). Les réponses des candidats ont été faites dans la langue des questions posées.

Les candidates au poste de Secrétaire exécutif sélectionnées aux entretiens étaient Mme Maria Betti et M Maurizio Abbati.

La Commission d’évaluation était composée du représentant du Président de la Réunion des Parties, du Président du Comité scientifique et technique et des représentants des Parties française, italienne et monégasque.

Après avoir auditionné les candidates, la Commission d’évaluation s’est réunie, et a trouvé le consensus sur la proposition au Parties de la candidate Madame Maria Betti au poste de Secrétaire exécutif.

Annexe 4 - Résolution 9.11 – Nomination du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

Résolution relative à la nomination du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos	Risoluzione relativa alla nomina del Segretario esecutivo dell'Accordo Pelagos
Les Parties à l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » : <i>Considérant</i> l'article 12, alinéa 1 de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos », qui prévoit que « les Parties tiennent régulièrement des réunions pour la mise en œuvre et le suivi du présent accord. Elles fixent les conditions d'organisation de ces réunions en tenant compte des structures déjà existantes [...] » ; <i>Rappelant</i> la résolution 6.4 relative au statut du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties tenue le 19 Juillet 2016 à Gênes (Italie) ; <i>Considérant</i>, la résolution 8.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion et d'action 2022-2027, adoptée lors de la 8^{ème} Réunion des Parties tenue du 15 au 16 décembre 2021 à Rome (Italie) ; <i>Rappelant</i> la résolution 9.6 de l'Accord Pelagos relative à la révision des Règlements intérieurs de l'Accord Pelagos adoptée lors de la 9^{ème} Réunion des Parties tenue le 25 et le 26 Janvier 2024 à Nice (France) ; <i>Rappelant</i> la résolution 9.9 de l'Accord Pelagos relative au Programme de travail 2024-2025, adoptée lors de la 9^{ème} Réunion des Parties tenue le 25 et le 26 janvier 2024 à Nice (France) ; <i>Rappelant</i> la procédure identifiée par échange des emails par les Points focaux nationaux pour le recrutement du nouveau Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et l'avis de recrutement (offre d'emploi n° Pelagos/OE/2025-01) publié du 3 février au 3 mars 2025 ; <i>Vue</i> la recommandation adoptée par la Commission de pré-sélection, tenue le 28 mars 2025 par vidéoconférence ; <i>Considérant</i> la décision de la Commission d'évaluation finale suite aux auditions des candidats au poste de Secrétaire exécutif, tenues le 15 avril 2025 par vidéoconférence : 1. <i>décident</i> de nommer, à partir du 2 juin 2025, pour une durée de trois ans renouvelable une	Le Parti dell'Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo di un Santuario per i mammiferi marini, in appresso denominato "Accordo Pelagos": <i>Considerando</i> l'articolo 12, capo 1 dell'Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo di un Santuario per i mammiferi marini, qui di seguito nominato "Accordo Pelagos", che prevede che "le Parti tengono regolarmente riunioni per l'attuazione e il monitoraggio del presente accordo. Esse fissano le condizioni di organizzazione di tali riunioni tenendo conto delle strutture già esistenti [...] » ; <i>Richiamando</i> la risoluzione 6.4 relativa allo statuto del Segretariato permanente dell'Accordo Pelagos adottato in occasione della Riunione straordinaria delle Parti tenutasi il 19 luglio 2016 a Genova (Italia); <i>Considerando</i> la risoluzione 8.1 dell'Accordo Pelagos relativa al Piano di gestione e di azione 2022-2027, adottata nel corso della VIII Riunione delle Parti, tenutasi dal 15 al 16 dicembre 2021 a Roma (Italia); <i>Richiamando</i> la risoluzione 9.6 dell'Accordo Pelagos relativa alla revisione dei Regolamenti interni dell'Accordo Pelagos adottata in occasione della IX Riunione delle Parti tenutasi il 25 e il 26 gennaio 2024 a Nizza (Francia); <i>Richiamando</i> la risoluzione 9.9 dell'Accordo Pelagos relativa al Programma di lavoro 2024-2025, adottato in occasione della IX Riunione delle Parti tenutasi il 25 e il 26 gennaio 2024 a Nizza (Francia); <i>Richiamando</i> la procedura identificata tramite scambio di email da parte dei National Focal Points per l'assunzione del nuovo Segretario esecutivo dell'Accordo Pelagos e il bando di assunzione (offerta di lavoro n. Pelagos/OL/2025-01) pubblicato dal 3 febbraio al 3 marzo 2025; <i>Vista</i> la raccomandazione adottata dalla Commissione di preselezione, tenutasi il 28 marzo 2025 in videoconferenza; <i>Considerando</i> la decisione della Commissione di valutazione finale a seguito dei colloqui dei candidati per il ruolo di Segretario esecutivo, svoltisi il 15 aprile 2025 in videoconferenza: 1. <i>decidono</i> di nominare, a partire dal 2 giugno 2025 per una durata di tre anni rinnovabili una sola

seule fois de façon consécutive, Madame Maria Betti en qualité de Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos.	volta consecutivamente, la Dottoressa Maria Betti in qualità di Segretario esecutivo dell'Accordo Pelagos.
--	--